

RECTIFICATIFS

Rectificatif à la directive 78/1015/CEE du Conseil, du 23 novembre 1978, concernant le rapprochement des législations des États membres relatives au niveau sonore admissible et au dispositif d'échappement des motocycles

(« Journal officiel des Communautés européennes » n° L 349 du 13 décembre 1978.)

Page 26, point 2.1.4.3. deuxième alinéa troisième ligne :

au lieu de : « le plus près possible de la ligne C' »,
lire : « le plus près possible de la ligne CC' ».

Rectificatif au règlement (CEE) n° 2984/78 de la Commission, du 17 novembre 1978, déterminant des méthodes d'analyse communautaires applicables dans le secteur du vin et abrogeant le règlement (CEE) n° 1539/71

(« Journal officiel des Communautés européennes » n° L 360 du 22 décembre 1978.)

Page 55, point 13.4 sous « Mode opératoire » quatrième tiret :

au lieu de : « 30 ml de versénate de sodium (complex ou III) »,
lire : « 30 ml de versénate de sodium (complexon III) ».
